

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Trophée Open de Saint François
En flotte collective FIRST CLASS 8
YACHT CLUB DE SAINT FRANCOIS
Grade 5B, le 21 Avril 2024, Saint François

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule**Prévention des violences et incivilités**

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, dans le chenal d'entrée de la Marina de St FRANCOIS
- 1.4 **N/A**
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 **N/A**
- 1.7 **N/A**
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse EN HELANT.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après le 20 AVRIL à 16h00 au tableau d'affichage du Yacht Club de Saint François
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 **N/A**

3 COMMUNICATION

- 3.1 **N/A**
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSION ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à tous les équipages

4.1

Les First Class 8, devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

4.2

- Pour les bateaux :

Liste possible des bateaux fournis par AO.

ALUPROTEC

ICE BOAT

IZONKA

BLOSSOM

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

A. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FF Voile , la licence Club FF Voile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FF Voile :

- La licence Club FF Voile mention « compétition » valide

ou

- La licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

B. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, **ou**, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

C. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 **N/A**

4.4 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à YCSF La Marina 97118 Saint François ou par mail (christian.coudert4@gmail.com) jusqu'au **17 avril 2024**.

4.5 **N/A**

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Aucun remboursement ne pourra se faire du fait du désistement sans motif valable et après le 17/04/24.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : voir droits à payer

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre d'équipages s'appliquent :

Le nombre d'équipages pouvant participer à la compétition sera à l'appréciation de l'AO, avec un maximum de 10 équipages, un minimum de 3 équipages et en fonction du nombre de FC8 disponibles.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 17/04/2024	
CL8	40 € par personne inscrite	

5.2 Autres frais :

Un chèque de caution de 2 500€ devra être joint à l'inscription de l'équipage. Il ne sera encaissé qu'en cas de dommage sur un bateau, et servira à couvrir en tout ou en partie le montant des réparations ou la valeur de la franchise s'il y a une déclaration d'accident au près des assurances. Le solde éventuel sera remboursé sur le compte bancaire de l'émetteur

6 PUBLICITE

6.1 **N/A**

6.2 **N/A**

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

N/A

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
19 avril 2024	16H00	18H00

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : **N/A**

8.3 Jours de course :

Date	CL8
21/04/2024	Course

8.4 Nombre de courses : (sera confirmé en fonction du nombre d'inscrits)

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
CL8			

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **09H00**.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16 H00**

8.7 La course étant une course en flotte collective, l'affectation des bateaux aux équipages sera tirée au sort. Le changement d'équipage pour la course C+1 se fera après les arrivées, sur l'eau ou dans le port de commerce, chaque équipage devra naviguer avec tous les bateaux, si possible. Ce point sera défini dans les IC en fonction des inscriptions.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] Les bateaux seront fournis par l'AO, pour tous les concurrents, qui ne doivent en aucune façon les modifier, ou faire en sorte qu'ils soient modifiés. Les listes des équipements autorisés ou interdits sont définies dans les IC.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 08h00

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 **N/A.**

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

10 **N/A**

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC 1 indique l'emplacement des zones de course et le chenal de la passe Champagne

11.2 L'Annexe à l'AC 2 indique la zone de départ

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant :

Parcours 1 : Flamme numérique n°1

Départ – 1 - 2 – 3 - 4 - Arrivée

Parcours 2 : Flamme numérique n°2

Départ – 1- 2 – 3 – 4 – 1- 2 – 3 - 4 - Arrivée

Parcours 3 : Flamme numérique n°3

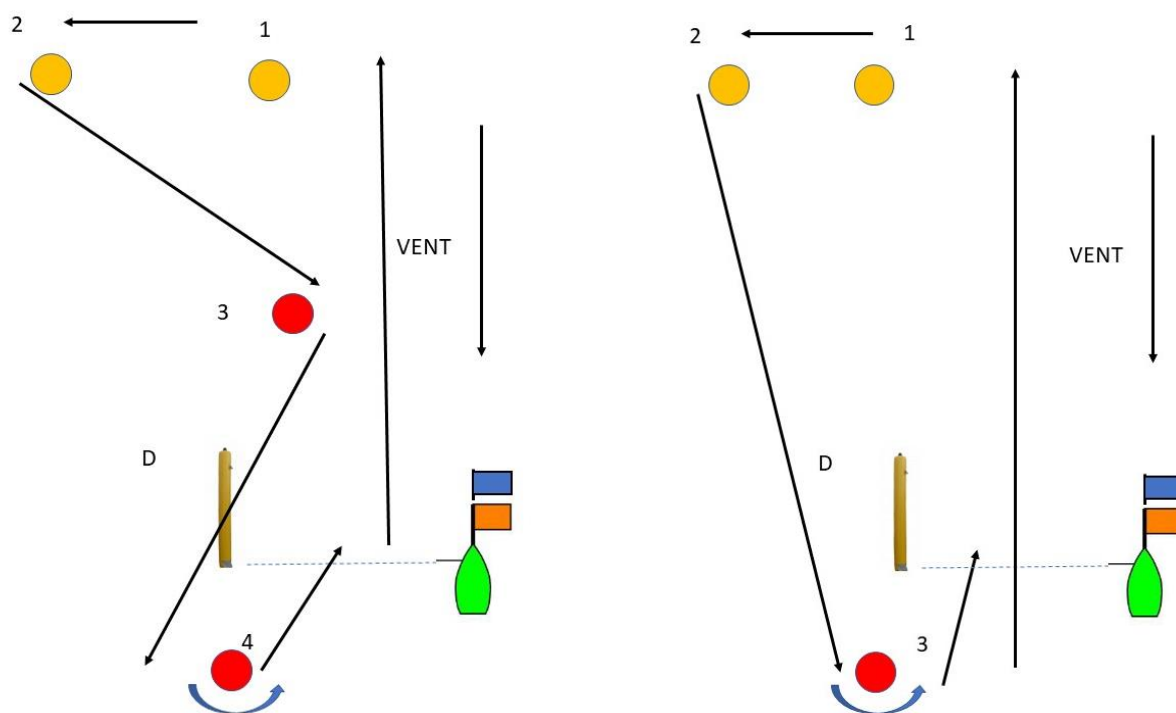
Départ - 1 - 2 – 3 – 1 - 2 - 3 - Arrivée

Marques de parcours :

Les marques n° 1 & 2 sont des bouées cylindriques de couleur **ORANGE**

Les marques n° 3 & 4 sont de couleur **ROUGE**.

Bouée de départ & d'arrivée : **frite**



Réduction de parcours :

En cas de réduction de parcours (sont concernés les parcours 2 & 3) le pavillon S sera hissé sur le mât de pavillons et l'arrivée sera entre le mât de pavillon et la bouée de départ.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe FC8, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : ANNEXE A

14.2 **3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.**

14.3 Le score d'un équipage dans une série doit être le total des scores de ses courses.

14.3 **N/A**

14.3 **N/A**

14.4 **N/A.**

14.5 **N/A.**

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par Pavillon YCSF.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Les bateaux seront fournis par l'AO, pour tous les concurrents, qui ne doivent en aucune façon les modifier, ou faire en sorte qu'ils soient modifiés. Les modes d'attribution seront définis dans les IC.

17 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Avis de course type habitable – juin 2022

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

1er : 1 Coupe + lots fournis par les partenaires

2ème : lots fournis par les partenaires

3ème : lots fournis par les partenaires

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

STEVEN

Tel : 0690 58 46 66 steven.flochlay@ycsf.fr

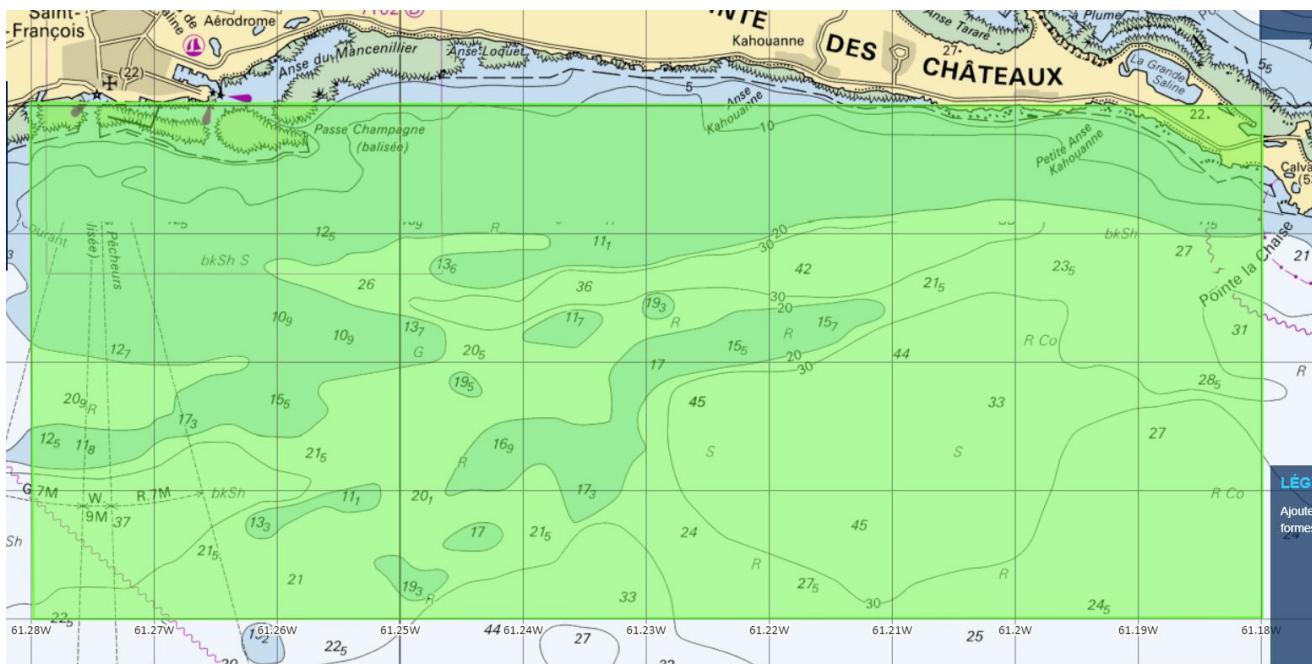
MANUEL

Tel : 0690 46 61 56 ; 0590 95 89 90, manuvoile@orange.fr

CHRISTIAN

Tel : 0695 00 57 45 christian.coudert4@gmail.com

ANNEXE 1 « ZONE DE COURSE »
Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Et les zones qui sont des obstacles



Chenal de sortie « passe Champagne » (respectez le balisage)

